

# DIPLOÔME D'ÉTAT • NIVEAU 4

## TISF

DIPLOÔME D'ÉTAT DE TECHNICIEN DE  
L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

CODE CPF 243499

Ce professionnel peut apporter une aide à la vie quotidienne mais aussi accomplir un travail d'accompagnement psychologique et social auprès d'enfants, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Le/la TISF intervient au domicile même de la personne en difficulté, pour l'aider à passer un cap difficile, à chercher une solution à un problème, ou à rétablir un équilibre rompu. Son action peut revêtir un caractère ponctuel (ex. difficultés sociales, hospitalisation, naissance, handicap...) ou s'inscrire dans un projet plus long qui associera divers travailleurs sociaux. Son intervention vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien.

### Taux de réussite au diplôme à l'IMF RIS

**384 diplômés**

(source : Branche/étude nationale 2019)

### Insertion professionnelle

**98 %** en CDI

85% des services de la branche rencontrent une pénurie de professionnels.



#### SIÈGE SOCIAL

IMF RIS  
59 Avenue de Saint-Just  
Bâtiment A, Résidence Hippone 1  
CS 30016  
13388 Marseille cedex 13  
TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10  
MAIL : imfinfo@imf.asso.fr

#### 3 SITES DE FORMATION

MARSEILLE • ARLES • AVIGNON

## PRÉREQUIS

Aucun diplôme n'est requis pour accéder à la formation de TISF. Les candidats à cette formation font l'objet d'une sélection d'entrée en formation..

## VOIES D'ACCÈS

- Formation continue : salarié (financement employeur ou OPCO)
- Formation initiale : demandeur d'emploi ou personne en continuité de parcours scolaire
- Apprentissage : jeune de moins de 29 ans ou personne ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (sans limite d'âge)  
Sur Marseille, uniquement Apprentissage et Formation continue.

## SÉLECTION

### ÉPREUVES D'ADMISSION

Pour intégrer le cursus, le candidat doit satisfaire aux épreuves d'admission :

- une épreuve écrite permettant de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite (durée : 2 heures)
- une épreuve orale (entretien centré sur le parcours du candidat et son intérêt pour la formation et le métier). Durée : 20 minutes

Tarif sélection TISF uniquement pour les salariés :

Epreuve écrite + orale : 155€, Epreuve orale (candidats dispensés de l'épreuve écrite) : 80€. Pour la formation initiale : Frais de sélection offerts par l'IMF RIS

### INSCRIPTION AUX SÉLECTIONS

En formation initiale les candidats en continuité de parcours scolaire, apprentis, demandeurs d'emploi doivent s'inscrire sur le site internet de l'IMF [www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr). En apprentissage et en formation continue la fiche d'inscription est à retirer sur notre site Internet [www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr) ou au point d'accueil ICO.

## DURÉE

### 01. 950 h de formation théorique

Les contenus de la formation sont établis en domaines de compétences :

- DF1 : conduite du projet d'aide à la personne 270 H
- DF2 : communication professionnelle et travail en réseau 100 H
- DF3 : réalisation des actes de la vie quotidienne 150 H
- DF4 : transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne 150 H
- DF5 : contribution au développement de la dynamique familiale 150 H
- DF6 : accompagnement social vers l'insertion 130 H

### 02. 1155 h de formation pratique

En structure de l'action sociale et médico-sociale : au moins 2 sites qualifiants. Durée cumulée 33 semaines. Les candidats en situation d'emploi de technicien de l'intervention sociale et familiale effectuent au moins un stage hors structure employeur auprès d'un public différent.

## NOS POINTS FORTS

- Réunion d'information avant l'entrée en formation
- Service ICO : aide montage dossier de formation, plan de carrière, évolution professionnelle
- Prise en compte des parcours antérieurs (professionnels et scolaires) : possibilité d'allègements et dispenses de formation
- Promotions à taille humaine
- Plateforme de formation à distance E-Campus
- Centre Ressources Multimédia sur chaque site
- Portail d'offres d'emploi de nos partenaires
- Hébergement, restauration et transports à proximité



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sur chaque site, un référent handicap se tient à la disposition des étudiants / stagiaires pour les accompagner tout au long de leur formation.



Plus d'information sur  
[www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr)  
Rubrique :  
**Formations diplômantes**



## COÛT FORMATION

### FORMATION INITIALE

Prise en charge par le Conseil Régional Sud PACA pour les jeunes en poursuite d'études, les demandeurs d'emploi indemnisés ou non (partenariat avec Pôle Emploi) et les bénéficiaires du RSA. Les conditions d'éligibilité doivent être réunies avant le démarrage de la formation. Aucune démarche personnelle n'est à effectuer. Seuls frais restant à la charge de l'étudiant : les droits d'inscription (170 € / an). Les étudiants bénéficiaires d'une aide régionale d'études seront remboursés après notification de l'attribution de l'aide.

### FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

Prise en charge par l'employeur ou l'OPCO auprès duquel il cotise (devis fourni sur demande).

## AIDES FINANCIÈRES

Des aides régionales d'étude (bourse et indemnités) peuvent être attribuées aux étudiants, après constitution d'un dossier et en fonction des ressources de la famille. Les demandes sont à déposer après l'admission en formation sur [www.aidesformation.maregionsud.fr](http://www.aidesformation.maregionsud.fr)

Pour les apprentis, salaire payé par l'entreprise, aides financières possibles pour le permis de conduire, l'accès au logement, l'achat d'équipement pédagogique.

## POURSUITE D'ÉTUDES

Les diplômés sont employables dès l'obtention du titre, mais ils peuvent compléter leur cursus par diverses formations : autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègements de formation (ex. moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants). Ils peuvent également suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme délégué à la tutelle ou conseiller conjugal et familial.

## SITES DE FORMATION

### ETABLISSEMENT AVIGNON

55 Allée Camille Claudel  
Hamdryade Bâtiment B  
84140 Montfavet

### ETABLISSEMENT MARSEILLE

59 Av. de Saint-Just  
Bât. A, Rés. Hippone 1  
13013 Marseille  
*FC et apprentissage uniquement*

## CONTACT

### Service ICO

Tél : 04 91 24 61 12  
Mail : [imfinfo@imf.asso.fr](mailto:imfinfo@imf.asso.fr)

Du lundi au vendredi  
8h30 - 12h30 / 13h00-17h30  
(sauf vendredi 17h00)